Zeitschrift: L'Afrique explorée et civilisée
Band: 9 (1888)
Heft: 9

Artikel: Extension du protectorat britannique à la Côte d'Or
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-133370

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ont été sans doute une source de grande bénédiction pour les districts de la côte, mais il est évident que les indigènes qui n'ont pas un seul jour de sécurité, ni pour leurs vies, ni pour leurs biens, ne sont pas dans des conditions propres à ouvrir leurs cœurs aux idées nobles et élevées de la religion. La mission civilisatrice la plus nécessaire est celle qui délivrerait ces tribus du chancre rongeur qui empoisonne chez eux les sources mêmes de la vie et qui amènera infailliblement leur extinction totale. Cette œuvre réclame de grandes ressources, mais c'est une des plus nobles qui puissent être entreprises. Seulement, il faut la commencer sans tarder, car le mal s'étend rapidement, et l'influence des Arabes grandit de jour en jour.

EXTENSION DU PROTECTORAT BRITANNIQUE A LA COTE D'OR

Les *Nouvelles de nos missionnaires,* de Neuchâtel, renferment une lettre de M. Ramseyer, d'Abétifi, relative à la proclamation du protectorat anglais sur l'Okwaou [1], au nord de la colonie de la Côte d'Or. Nous en extrayons ce qui suit :

« Le 5 mai fera époque dans les annales de l'Okwaou ; ce jour-là notre province a été annexée à la Colonie et se trouve désormais sous la juridiction du gouvernement anglais de la Côte d'Or.

Depuis des années déjà le roi et ses chefs, qui avaient secoué le joug du roi de Coumassie, demandaient à être reçus dans la Colonie ; mais la réponse avait toujours été : « C'est impossible, votre pays est trop éloigné de la Côte ». L'Okwaou se trouvait donc être un état indépendant ; mais cette position devenait anormale pour un peuple qui avait toujours eu un maître. En 1876, au moment de l'arrivée des missionnaires, les chefs étaient sur le point d'accepter la proposition du roi de Coumassie, accompagnée de riches présents, de se soumettre de nouveau à leur ancien maître. La venue des missionnaires leur apparut comme un gage que le gouvernement de la Côte d'Or finirait par accéder à leur demande ; ils demeurèrent indépendants, mais en affirmant qu'ils voulaient être fidèles à la bannière anglaise. Cette position, qui leur permettait de se dire sujets anglais sans s'inquiéter des lois de la colonie, leur paraissait fort agréable. Mais elle ouvrait la porte à quantité de vagabonds, venus de la Côte, *educated natives,* comme ils s'appellent eux-mêmes, coiffés d'un bonnet rouge, prétendant être envoyés par le gouverneur pour

[1] Voy. la Carte VIe année, p. 324.

régler certaines affaires, et extorquant d'assez fortes sommes aux indigènes.

A la fin d'avril de cette année-ci, arriva une lettre du Dr Smith, commissaire anglais, résidant à Bégoro, dans l'Akem, qui demandait au roi de faire tout de suite arranger la route d'Abétifi à la frontière de l'Akem. Quelques jours plus tard, à la grande surprise de tout le monde, le commissaire lui-même arrivait avec 26 soldats haoussas. C'est un mulâtre de Sierra-Léone, qui a fait ses études en Angleterre. Il descendit chez M. Ramseyer, tandis que ses soldats, assez sauvages, furent logés dans les dépendances de la station et chez les chrétiens d'Abétifi.

A une heure, le 5 mai, tous les chefs se rassemblèrent, ainsi qu'une foule de plus de 5000 personnes rangée en demi-cercle, en face du roi Kofi-Boutin, coiffé d'un bonnet de peau de léopard ; à sa droite, le chef d'Abétifi, général en chef des troupes de l'Okwaou ; puis à droite encore, les chefs d'Obo, Obomeng, etc., dont les troupes forment l'aile droite de l'armée, et à gauche, ceux d'Adouamoua, Nkwatia, Mpraséo, etc., formant l'aile gauche. Toutes les transactions se font dans le même ordre. Pour l'entretien des routes, par exemple, c'est l'aile droite qui se charge du côté droit, et l'aile gauche, du côté gauche, tandis que le centre, Abétifi, Pepiassé, a la charge d'enlever les troncs d'arbres tombés en travers du chemin.

Tous ces chefs étaient abrités par leurs grands parasols ou dais multicolores, bleus, rouges, jaunes, noirs, verts, etc., surmontés d'insignes indiquant leurs dignités respectives. Plusieurs portaient de magnifiques pagnes achantis, et s'étaient parés de leurs objets les plus précieux : bracelets, bagues, plaques en or et en argent. Devant chaque chef étaient assis, les uns sur de petites chaises, d'autres, simplement sur le sol, les hérauts, avec de grandes plaques d'or sur la poitrine, les porte-épée avec leur sabre à poignée plaquée d'or, les huissiers coiffés de bonnets de peau de singe ; plus loin, de jeunes garçons agitant des queues d'éléphants, symbole de grandeur et de puissance ; d'autres jeunes gens portaient l'armure du chef, entouré de sa garde personnelle, armée de fusils à pierre. Devant le chef d'Abétifi, le chef des porte-épée, portant sur la tête une coiffure qui ressemblait à un casque surmonté d'une aigrette de plumes d'aigle. Chaque chef avait à ses pieds, planté en terre ou dans un plat de cuivre, son *soumang*, fétiche protecteur. Dans une affaire de cette importance, il s'agissait d'être sur ses gardes, et de se placer sous la protection de ces fétiches. C'étaient des plumes entourant un crâne d'un animal quelconque, le tout sale et dégouttant

du sang dont on l'avait aspergé; d'autres, étaient simplement un bâton fiché en terre et entouré de lianes, de chiffons, et couvert du sang et des œufs qu'on lui avait offerts. Le tout avait un cachet de pompe africaine qui ne manquait pas d'intérêt; c'était pittoresque, mais aussi sauvage, surtout quand les tambours, les cornets, les clairons se mettaient de la partie.

A une heure et demie, le commissaire prit la parole pour annoncer à l'assemblée qu'ensuite des demandes réitérées de l'Okwaou, le gouverneur avait reçu de la reine d'Angleterre l'autorisation de recevoir leur province au nombre des États de la Colonie de la Côte d'Or, qu'il était porteur d'un traité dont il donnerait lecture, et qu'il présenterait au roi et à ses chefs pour qu'ils y apposassent leur signature.

Le traité fut lu, puis traduit par l'interprète. Les articles en sont courts et peuvent se résumer ainsi :

1° Le roi et ses chefs déclarent n'être liés par aucun traité avec aucune puissance européenne, et se placer sous la protection de la Grande-Bretagne.

2° Le gouverneur de la Côte d'Or reçoit l'Okwaou au nombre des États placés sous le protectorat de l'Angleterre.

3° En cas de différends, le roi et ses chefs promettent de recourir au gouverneur comme arbitre avant de s'engager dans des hostilités.

4° Ils s'engagent à ne plus autoriser aucun sacrifice humain.

5° Ils promettent d'encourager et de faciliter le commerce par tous les moyens possibles.

6° Ils déclarent qu'ils ne céderont leur pays à aucune puissance européenne sans en avoir auparavant conféré avec le gouvernement de S. M. et sans avoir reçu l'autorisation du gouverneur de la colonie.

La réponse des chefs ne fut pas très spontanée; quelques-uns étaient indécis et auraient désiré avoir quelques jours pour se consulter. Ils auraient surtout voulu savoir quelque chose de précis quant à la question de l'esclavage. Ils se retirèrent à l'écart, et délibérèrent pendant trois quarts d'heure. Au bout de ce temps, ils firent appeler les deux catéchistes indigènes qui depuis plusieurs années vivent au milieu d'eux, et leur demandèrent leur avis. Kwabi, l'un d'eux, interpellé sur la question de l'abolition de l'esclavage, leur dit franchement qu'ils ne devaient pas se faire illusion, que les lois de la Colonie seraient aussi les leurs, que, par conséquent, l'esclavage serait aboli dans l'Okwaou; à eux de prendre soin de leurs esclaves, et de les bien traiter pour qu'ils leur restent attachés en qualité de domestiques.

Enfin la décision fut prise, et tous les chefs vinrent l'un après l'autre, selon leur rang, poser l'index sur le sceau en face de leur nom. Le traité était signé.

Le commissaire fit avancer ses haoussas et présenter les armes; le clairon sonna et toute l'assemblée poussa un hourra trois fois répété en l'honneur de la reine d'Angleterre.

Le Dr Smith a profité de l'occasion de sa visite à Abétifi pour distribuer, de la part du gouverneur, des graines d'une espèce de coton égyptien qui, paraît-il, a plus de valeur que celui qu'on cultive dans le pays. Il demanda aussi aux chefs de lui donner quelques représentants pour l'accompagner auprès du gouverneur. Après quoi il se remit en route pour Bégoro, d'où il a dû se rendre à la Côte.

Avant son départ les chefs l'avaient comblé de présents de toutes sortes : pisangs, ignames, riz, œufs, arachides, noix de palme, etc., plus une vingtaine de moutons au moins.

M. Ramseyer ajoute que les sacrifices humains pour les funérailles d'une personne de distinction, ont complètement cessé depuis des années; peut-être, secrètement, cette horrible coutume est-elle encore pratiquée, mais très rarement. »

CORRESPONDANCE

Lettre de Tati, de M. A. Demaffey. [1]

Tati, 12 juin 1888.

Mon voyage de Prétoria à Tati a été rendu pénible par les pluies, qui ont été, cet été, d'une persistance exceptionnelle. Il ne m'a pas fallu moins de 37 jours de Prétoria à Shoshong, en passant par Rustenburg. J'ai été arrêté six jours par la Crocodile River et dix par le Marico.

En passant à la mission de Flien-fontein (mission catholique, où j'ai reçu le plus cordial accueil), j'ai été charmé de voir un superbe jardin rempli de fleurs et de fruits de toute espèce. La vigne y vient très bien. Cela montre ce que l'on pourrait faire produire à ce pays, partout où il y a de l'eau, avec un peu, très peu de peine.

A Shoshong, je trouvai F. Selous occupé à faire ses derniers préparatifs pour une grande expédition de chasse au nord du Zambèze. Comme vous le savez, Selous n'est pas seulement un chasseur, mais aussi un explorateur de grand mérite.

[1] La première partie de la lettre de M. Demaffey se rapporte au traité de paix et d'amitié conclu avec l'Angleterre par Lo-Bengula, roi des Ma-Tébélé, et à la nomination, par la république Sud-africaine, d'un consul auprès du même souverain. Nous ne la publions pas, ayant déjà donné, p. 202 et 203, des renseignements détaillés sur ces deux faits.